

Pour une politique de la ville agile qui améliore concrètement la qualité de vie des habitants

Depuis la commission d'évaluation du Sénat mi-2022, les orientations du ministre de la Ville et le calendrier de travail du futur Pacte des Quartiers tardaient à se faire connaître. Nous avons eu l'occasion de rencontrer le cabinet du ministre de la Ville et lui avons fait part de nos préconisations. Nous accueillons donc aujourd'hui très positivement le courrier du Ministre Olivier KLEIN, envoyé aux membres du Conseil National des Villes le 4 avril.

Les éléments de langage émanant de Monsieur le Ministre font référence à plus de souplesse dans la mise en œuvre du futur contrat, à une démarche partagée avec le local et à une forme de pragmatisme, d'humilité, n'ayant pas pour ambition de tout révolutionner ou de produire une énième loi. Si nous accueillons ces éléments avec intérêt car gage de cohérence, nous ne voudrions pas pour autant que cela puisse s'apparenter à un manque d'ambition et de portage. A ce titre, plusieurs points nous semblent essentiels à rappeler.

Nous, professionnels du DSU réunis au sein de l'Inter Réseau du Développement Social et Urbain, représentons la diversité des territoires en Politique de la Ville. Nous partageons la conviction que l'intervention publique en direction des quartiers populaires doit sortir d'une approche qui s'est trop enfermée dans des dispositifs et des cadres. L'agilité des approches doit permettre d'amplifier les démarches qui ont fait leurs preuves et de réinventer les autres autour d'un seul objectif : l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Nous ne pouvons pas ignorer la dégradation de la vie quotidienne dans les quartiers populaires : les contextes sanitaire et économique qui touchent de plein fouet les habitants et qui ont aggravé leur précarité et qu'il faut prendre en compte.

Nous actons l'installation d'une commission « participation citoyenne des quartiers » ayant pour but de penser la construction des futurs contrats de ville avec les habitants des quartiers populaires. Nous saluons à ce titre la confiance accordée à Mohamed MECHMACHE dont les orientations proposées par le passé en lien avec les collectifs « AC le feu » et « Pas sans nous » nous ont inspiré et méritaient d'être pris en compte par les pouvoirs publics.

Nous réaffirmons le besoin d'une convergence des politiques publiques nationales et locales pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre d'un projet de territoire. Pour cela, l'esprit du Contrat de ville partenarial reste pertinent et nous œuvrons pour une complémentarité sans jamais opposer ville et EPCI, grands sites et petits sites ou encore urbain et rural.

Toutefois, concrètement, nous rappelons qu'il est illusoire de croire que seule la Politique de la Ville peut créer du plein emploi dans les quartiers ou régler la concentration de la pauvreté



quand les logements sociaux avec les plus bas loyers s'y concentrent. Les Départements, les Régions et l'État sont autant de leviers en faveur des quartiers populaires.

Attention au travail statistique sur le carroyage avec le critère unique de pauvreté et de densité, qui peut réduire à néant des dynamiques locales qui n'auront pas la capacité financière de se maintenir sans la présence du Droit commun.

Nous actons la volonté de réactualiser la cartographie prioritaire. Si nous saluons le souhait de coconstruire les nouveaux périmètres pour qu'ils soient adaptés à la réalité locale, de redonner une capacité d'agir dans des quartiers qui n'entreraient pas dans les conditions actuellement fixées par la loi, nous nous interrogeons sur les conditions de négociations puisque les critères de pauvreté et de population sont maintenus.

Aussi, nous invitons les pouvoirs publics à progresser sur l'utilisation de l'open data et les différents travaux autour de l'observation qui pourraient, par exemple, se pencher sur le sujet central de mesure du droit commun.

De plus, la politique de la ville doit intégrer une lecture anticipatrice des évolutions du territoire. Pour cela la notion de territoire d'observation est clairement à travailler.

Penser l'ingénierie et adapter nos outils.

Il est également temps de repenser la mécanique globale de nos postes, devenus des machines administratives afin de revenir à l'essentiel de nos métiers : le Développement Social Urbain. Pour cela nous demandons que les enveloppes du BOP 147 financent obligatoirement une part d'ingénierie et nous souhaitons arrêter la programmation actuelle via les appels à projets annuels, pour des solutions apportant plus de souplesse.

Pour cela, il est urgent de mettre en place un réel choc de simplification en allégeant les charges de gestion de cette politique transversale unique. Pourquoi ne pas conserver un cadrage local adossé aux priorités du projet de territoire et une instance partenariale de gestion tout en fusionnant les enveloppes pour un guichet unique (avec une validation partagée).

La durée de contractualisation de 3 ans préconisée nous semble positive, même si la généralisation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, outil nécessaire pour les structures partenaires, n'est ni la seule réponse, ni automatique. Il en est de même pour l'adossement aux mandats municipaux, qui était d'ailleurs prévu lors des derniers contrats de ville.

Au service des habitants

Nous sommes en accord avec le Ministre, les associations d'élus et la commission « Participation citoyenne des quartiers » pour trouver de la souplesse, ouvrir la voie à de nouvelles formes de participations citoyennes. La place des habitants doit aller de pair avec une réelle reconnaissance de leur expertise du quotidien. Il faut, dès le départ, clarifier la place qui leur est donnée.



Enfin, nous ne rappellerons jamais assez l'importance d'un sujet qui doit sortir du statut d'annexe et se traiter au-delà du périmètre de la politique de la ville : **la lutte contre toutes les formes de discriminations.**

Nous nous félicitons de voir apparaître la lutte contre les discriminations au même rang que les autres thématiques. Toutefois, nous serions heureux que l'État porte concrètement et à part entière ce sujet : qu'il existe un Ministre ou un Secrétaire d'État en charge de lutter contre les discriminations. Qu'il existe des déclinaisons locales, dépassant les frontières de la géographie prioritaire.

Depuis 1997, l'IR-DSU fédère les professionnels du Développement Social Urbain. L'originalité de ce réseau national professionnel tient à son compagnonnage historique avec la politique de la ville et le champ du développement social urbain. L'objectif partagé est de conforter, qualifier et faire progresser l'action individuelle comme collective. L'IR-DSU s'inscrit dans la double logique de professionnalisation par les pairs et d'élaboration de contributions nationales destinées à éclairer et nourrir l'action publique. Ainsi l'IR-DSU est soutenue depuis sa création par l'ANCT dans sa triple fonction de représentation des professionnels du DSU auprès des instances de travail nationales, sa capacité à capitaliser à partir des retours terrains et de l'expertise des adhérents ainsi que dans ses travaux sur les métiers et l'ingénierie du DSU et de la politique de la ville.

Pour le Conseil d'Administration, le Président de l'IRDSU Khalid IDA-ALI

Contacts presse :

Laurence BOURGOISE / 06 32 43 92 05